

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité du Village de Pointe-Fortune, tenue le 2 décembre 2019, à 19h30, au local ordinaire des séances du Conseil, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez, Marie-France Daoust, Lucie Lacelle et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : **1**

Résolution numéro 19-12-201

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-202

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019

Considérant qu'une copie du procès-verbal du 4 novembre 2019, a été remise à chaque membre du Conseil et que tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 novembre 2019 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-203

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES PAYABLES AU 2 DÉCEMBRE 2019

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire-trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 2 décembre 2019 pour la somme totale de 86 389.63\$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Aucune correspondance et documents reçus.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Question/

Monsieur Sergey Zavornov propriétaire d'un terrain sur la route 342 veut savoir la procédure pour l'établissement d'un édifice commerciale sur son terrain.

Réponse/

Le directeur général informe le citoyen qu'il doit contacter l'inspecteur en urbanisme de la municipalité Madame Andréa Chouinard. Cette dernière pourra le guider dans la procédure et règles à suivre pour son futur commerce. Une carte d'affaire de l'inspecteur en urbanisme lui a été remise.

Résolution numéro 19-12-204

AUTORISATION D'AFFECTATION DE FONDS AU SURPLUS ACCUMULÉS NON-AFFECTÉS

CONSIDÉRANT la résolution 18-11-243 adoptée à la séance ordinaire du 5 novembre 2018, par laquelle le conseil adoptait le règlement 366-2018 sur la délégation du pouvoir de dépenser au directeur général jusqu'à un montant maximal de dix mille dollars (10 000.00\$);

CONSIDÉRANT la liste des factures énumérées ci-dessous qui ont été autorisés par le directeur général par la délégation du pouvoir de dépenser;

<u>FOURNISSEUR</u>	<u>FACTURE</u>	<u>TOTAL</u>	<u>COÛT RÉEL</u>
Infrastructel Consultation Urbanisme septembre et octobre 2019	73605	317.62\$	290.03\$
PG Solutions Installation PG nouveaux ordinateurs	STD36632	1 207.24\$	1 102.37\$
PG Solutions Crédit non renouvellement antivirus	CESA32150	-25.29\$	-23.09 \$
Ultima assurance	17312	202.00\$	202.00\$
TOTAL		1 701.57\$	1 571.31\$

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses n'étaient pas prévues au budget 2019 et qu'il y a des fonds de disponibles dans le surplus accumulé non-affecté.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise l'affectation des fonds de 1 571.31\$ au surplus accumulé non affecté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 19-12-205

AUTORISATION DE PAIEMENT AU GROUPE ABS POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF ENVIRONNEMENTAL LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DE LA RUE CHOUNARD ET DE DRAINAGE DE LA RUE NANTEL

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat par le directeur général au groupe ABS pour le contrôle qualitatif des matériaux et leur mise en œuvre le 12 juin 2019;

CONSIDÉRANT la facture # 125414 au montant de 330.00 \$, (taxes en sus) pour le contrôle qualitatif environnemental pour la période du 29-09-2019 au 26-10-2019.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement au Groupe ABS de la facture # 125414 pour le contrôle qualitatif environnemental lors des travaux de réfection de la chaussée de la rue Chouinard et de drainage de la rue Nantel pour la période du 29-09-2019 au 26-10-2019, au montant de 330.00\$, (taxes en sus).

Ce montant sera pris à même la subvention de la taxe d'accise 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-206

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RESURFACAGE D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE INTER-PROVINCIALE

CONSIDÉRANT la résolution 19-09-150 adoptée à la séance ordinaire du 3 septembre 2019, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour les travaux de resurfacement d'une partie de montée Inter-Provinciale à Les Asphaltech Inc.;

CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire des travaux de pavage d'une partie de la montée Inter-Provinciale et la recommandation de paiement par l'inspectrice municipale;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage réalisés sur la Montée Inter-Provinciale sont admissibles à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - volet Circonscription électorale (PPA-CE) et dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement des travaux de pavage d'une partie de la montée Inter-Provinciale;

QU'une retenue de 5 % de la valeur totale des travaux, soit un montant de 1 159.48\$, (taxes en sus), est conservée par la Municipalité pour une période d'un an de la date d'acceptation provisoire des ouvrages. La valeur totale des travaux étant de 23 189.60\$ (taxes en sus);

QUE le Conseil autorise le paiement d'un montant de 22 030.12\$, (taxes en sus), facture # 455830, à Les Pavages Asphaltech Inc.;

QU'UN montant de 10 000.00\$ du paiement de ces travaux soit imputé au programme particulier d'aide à la voirie locale -volet Circonscription électorale (PPA-CE) et que la différence de 13 189.60\$ (taxes en sus), soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

QUE le paiement de la retenue de 5% soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-207

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RESURFACAGE DE LA RUE CHARETTE

- CONSIDÉRANT la résolution 19-09-151 adoptée à la séance ordinaire du 3 septembre 2019, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour les travaux de resurfacement de la rue Charette à Les Asphaltech Inc.;
- CONSIDÉRANT l'acceptation provisoire des travaux de pavage de la rue Charette et la recommandation de paiement par l'inspectrice municipale;
- CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage réalisés sur la rue Charette sont admissibles à l'aide financière obtenue dans le cadre du programme particulier d'aide à la voirie locale -volet Enveloppe Ministérielle (PPA-ES) et dans le cadre du programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023;

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le Conseil approuve le paiement des travaux de pavage de la rue Charette.

QU'une retenue de 5 % de la valeur totale des travaux, soit un montant de 1 459.07\$, (taxes en sus), est conservée par la Municipalité pour une période d'un an de la date d'acceptation provisoire des ouvrages. La valeur totale des travaux étant de 29 181.40\$ (taxes en sus);

QUE le Conseil autorise le paiement d'un montant de 27 722.33\$, (taxes en sus), facture # 455831, à Les Pavages Asphaltech Inc.;

QU'UN montant de 28 000.00\$ du paiement de ces travaux soit imputé au programme particulier d'aide à la voirie locale -volet Enveloppe Ministériel (PPA-ES) et que la différence de 1 181.40\$, (taxes en sus), soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

QUE le paiement de la retenue de 5% soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-208

RENOUVELLEMENT DE L'ASSURANCE COLLECTIVE DE LA MRC VAUDREUIL-SOULANGES ET MODIFICATION AU PARTAGE DE LA TARIFICATION

- CONSIDÉRANT la résolution 17-11-255;
- CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement déposée par FQM assurance en octobre 2019;

CONSIDÉRANT les résultats d'expérience de la garantie santé / médicaments de la dernière année se traduit par une augmentation importante de la tarification;

CONSIDÉRANT les résultats de la garantie soins dentaires, la tarification de renouvellement doit être majorée pour la prochaine année;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a décidé, qu'à compter du 1^{er} janvier 2020, que la tarification de l'assurance collective des employés de la municipalité sera assumée à 100% par la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-Fortune désire modifier les garanties d'assurances prévues à son contrat d'assurance collective.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil accepte l'augmentation globale de 6% au 1^{er} janvier 2020.

QUE la tarification de l'assurance collective des employés de la municipalité sera assumée à 100% par la municipalité.

QUE la Municipalité de Pointe-Fortune modifie le régime actuel en introduisant les modalités suivantes au 1er janvier 2020 :

- Introduction de la substitution générique obligatoire.
- Ajout d'un ticket modérateur de 3 \$ par médicament.;
- Ajout du statut de protection couple.

QUE Monsieur le maire François Bélanger et Monsieur Jean-Charles Filion, directeur-général, soient autorisée à signer, pour le compte de la Municipalité de Pointe-Fortune la Demande de révision des choix d'options de régime au 1er janvier 2020;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à FQM Assurances.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution numéro 19-12-209

VENTE DES PROPRIÉTÉS POUR TAXES NON-PAYÉES EN 2019

Il est résolu que le conseil autorise le directeur général à envoyer à la MRC de Vaudreuil-Soulanges, conformément au Règlement municipal 337-2015 et à l'article 1022 al-1 du Code municipal du Québec, la liste des propriétés pour lesquelles les taxes n'ont pas été payées pour 2019.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-210

DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIER D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE

Numéro de dossier : 00027251-1-71140(16) -2018-07-19-39

ATTENDU QUE monsieur Jean-Charles Filion, directeur général a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de compte V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV.

POUR CES MOTIFS,

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ,

Que le conseil approuve les dépenses d'un montant subventionné de 10 000\$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

AUTRES SUJETS

Résolution numéro 19-12-211

RÉSOLUTION POUR PRÉSENTER UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA MISE À NIVEAU ET À L'AMÉLIORATION DES SENTIERS ET DES SITES DE PRATIQUE D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR (PSSPA)

Lors d'une séance régulière du conseil de la municipalité de Pointe-Fortune, tenue le 2 décembre 2019, il est résolu :

- QUE la municipalité de Pointe-Fortune autorise la présentation du projet de Circuit nature de pointe-Fortune au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien à la mise à niveau et à l'amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air;
- QUE soit confirmé l'engagement de la municipalité de Pointe-Fortune à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;
- QUE la municipalité de Pointe-Fortune désigne monsieur Jean-Charles Filion directeur général comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 19-12-212

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, le conseil vote la levée de la séance à 20h00

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4	Lucie Lacelle	X	
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général